

Que nous assurons Son Excellence que tous bills concernant l'inspection du bois de sciage et de construction, pour l'amélioration du système postal, et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, qui seront soumis à notre considération, recevront notre plus sérieuse attention.

Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'elle nous donne que les membres de la Commission Royale du Travail ayant terminé leur enquête, Elle espère pouvoir bientôt nous soumettre leur rapport, ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

Que nous devons des remerciements à Son Excellence de ce qu'elle nous informe que les comptes du dernier exercice financier et l'estimation des dépenses du prochain exercice nous seront soumis, et que nous examinerons respectueusement ces estimations, qui, nous en sommes convaincus, ont été préparées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité du service public.

Que Son Excellence peut être sûre que ces différents sujets, ainsi que tous autres qui pourront nous être présentés, recevront notre plus sérieuse considération, et que nous espérons avec Elle que les résultats de nos délibérations tendront, avec la bénédiction divine, au bien-être et à la prospérité du Canada.

M. LÉPINE: M. l'Orateur, c'est avec un sentiment de gratitude, mais en même temps avec beaucoup d'hésitation, que je me lève pour appuyer la résolution que vient de présenter en termes aussi éloquents l'honorable député de Cardwell (M. White). Avec un sentiment de gratitude, parce que je considère que l'on me fait un honneur, et que cet honneur rejait sur la classe ouvrière à laquelle je suis fier d'appartenir. Avec beaucoup d'hésitation, parce que je me sens incapable de bien remplir la tâche qui m'incombe. Cependant sans vouloir entretenir la Chambre bien longuement, et comptant sur votre indulgence, je me permettrai de faire quelques observations sur les sujets qui sont soumis au parlement dans le discours du trône. Permettez-moi d'abord de vous dire que j'ai éprouvé un vif plaisir en entendant le représentant de notre souveraine s'exprimer en langue française avec autant de facilité, avec autant d'éloquence que l'aurait pu faire un académicien. Les Canadiens-français doivent être fiers de voir le représentant de notre souveraine parler aussi facilement notre belle langue. C'est un bel exemple qui devra engager tous les Canadiens, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, à s'instruire de la langue française et de la langue anglaise, pour travailler tous ensemble, d'un commun accord, à la prospérité, à l'agrandissement, à la richesse, et à l'avenir de notre beau et vaste pays.

Son Excellence regrette que le traité des pêcheries n'ait pas été ratifié par le sénat américain. En effet, il est très regrettable, M. l'Orateur, que l'on ait attaqué, que l'on ait combattu avec autant d'acharnement, non seulement dans le sénat des Etats-Unis, mais pendant toute la campagne présidentielle, ce traité des pêcheries. L'on a prétendu que le traité des pêcheries avait été fait exclusivement dans les intérêts du Canada; que les droits des Américains avaient été complètement sacrifiés. Pourtant, M. l'Orateur, si on réfère aux débats de cette Chambre l'on trouvera que le gouvernement a aussi été combattu au sujet de ce traité des pêcheries; l'on trouvera que l'on a attaqué vigoureusement ce traité, que l'on a accusé le gouvernement d'avoir été trop généreux envers les Etats-Unis, d'avoir méconnu les intérêts du Canada et d'avoir sacrifié ses droits; de s'être dénié d'une propriété qui était une des principales ressources du pays. Cette conduite ne démontre-t-elle pas que l'action du gouvernement à cette époque était fort louable? L'avenir s'était chargé, M. l'Orateur, de démontrer que ceux qui avaient préparé ce traité, l'avaient fait sous l'inspiration du plus profond amour du pays; qu'ils avaient pris un soin jaloux des intérêts du Canada. Cette question des pêcheries est, en effet, des plus importantes et mérite une attention particulière de la part de cette honorable Chambre. Cette industrie est très considérable; elle donne de l'emploi à une population immense, à des milliers de travailleurs accomplissant un travail ardu et exposés à bien des périls. Je suis heureux de voir que le gouvernement s'efforce de passer des mesures pour protéger cette immense population, en faisant respecter les traités faits antérieurement.

M. WHITE (Cardwell).

Le gouverneur général nous annonce aussi qu'il sera soumise une mesure à l'effet de modifier l'Acte du cens électoral. Cette mesure est très importante; je suis sûr que les deux côtés de la Chambre y apporteront une égale attention, et que le peuple, de son côté approuvera la conduite du gouvernement qui cherche à améliorer la loi électorale afin de la rendre aussi étendue que possible, tout en y écartant toujours les personnes qui ne sont pas dignes de jouir du privilège du suffrage.

Pendant la vacance, le gouvernement a étudié la question du service des vapeurs océaniques. Cette mesure demande que l'on nous mette plus directement en communication avec les pays avec lesquels nous avons déjà des relations établies. Elle a aussi en vue l'ouverture de nouveaux débouchés, de nouveaux marchés dont le commerce et l'industrie du Canada sauront bénéficier largement.

Un bill sera soumis pour prévenir certains délits des conseils municipaux et pour faciliter les enquêtes sur ces matières. Certainement que ce projet de loi sera bien accueilli, car il assurera une meilleure administration des affaires municipales et rétablira pour ainsi dire la confiance dans le public, car depuis quelques années l'on entend parler de d'enquêtes, que de *boodle*, et jamais encore une loi n'a été présentée pour rendre plus effective ces enquêtes et pour permettre de mettre la main sur ceux des représentants municipaux qui se permettent de faire des transactions malhonnêtes. Plusieurs mesures seront aussi présentées pour améliorer la loi de procédure dans les affaires criminelles. Parmi celles-ci il y aura un bill permettant la mise en liberté à titre d'épreuve, des personnes convaincues d'une première infraction à la loi.

Il y a longtemps que le Canada aurait dû être doté d'une pareille loi. Beaucoup de personnes qui ont été convaincues d'une première infraction, et qui ont été mises en prison sont devenues des criminels incorrigibles, tandis que l'on voit dans d'autres pays où cette loi existe, des personnes condamnées pour une première offense, et remises en liberté à titre d'épreuve faire d'excellents citoyens. Je ne doute pas que cette mesure produira les mêmes résultats au Canada.

Vous ne serez pas surpris, M. l'Orateur, si j'attache beaucoup d'importance à cette partie du discours du trône se rapportant à la Commission du Travail. L'enquête laborieuse et très longue faite par cette commission est la réponse la plus probante que l'on puisse faire à ceux qui se sont obstinés à voir dans cette commission une institution politique. En créant cette commission, le gouvernement s'est montré l'ami fidèle de la classe ouvrière; il a fait preuve de l'intérêt qu'il porte à la classe ouvrière et de son intention de rendre justice à toutes les classes de la société indistinctement.

Avant cette enquête, ouverte à tous, et pendant laquelle les patrons comme les ouvriers sont venus faire entendre leurs griefs, exposer leurs opinions et énoncer leurs espérances, personne dans le pays n'avait une connaissance exacte, une connaissance positive de la question ouvrière. Les révélations qui ont été faites devant cette commission ont soulevé l'indignation de tous les hommes de cœur, et des voix plus autorisées que la mienne ont, dans cette enceinte même, dénoncé en termes énergiques les patrons coupables. C'est en grande partie à cette enquête que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, et je crois de mon devoir d'exposer franchement et honnêtement le but poursuivi par les électeurs qui m'ont accordé leur confiance.

La population de la division de Montréal-Est, la plus grande division de la Puissance du Canada, qui était représentée, durant ces dernières années, par un homme très intelligent, par un législateur distingué, par un citoyen intègre, par un bon patriote, n'avait aucune idée agressive lorsqu'elle a choisi son candidat. Ceux qui connaissent notre brave population ouvrière savent qu'elle est exempte absolument de toute idée subversive; elle ne demande qu'une